

# HSBC Prism Advisory

Nos services



**HSBC**  
Private Banking

Vos investissements  
parlent de vous :  
vos désirs,  
vos aspirations,  
votre histoire.

C'est pourquoi notre approche  
se veut le reflet de vos besoins,  
de votre tolérance au risque et du degré  
d'implication qui vous convient.

Tout le monde a des besoins  
d'investissement différents.  
Notre service reflète les vôtres.

# Refléter vos priorités



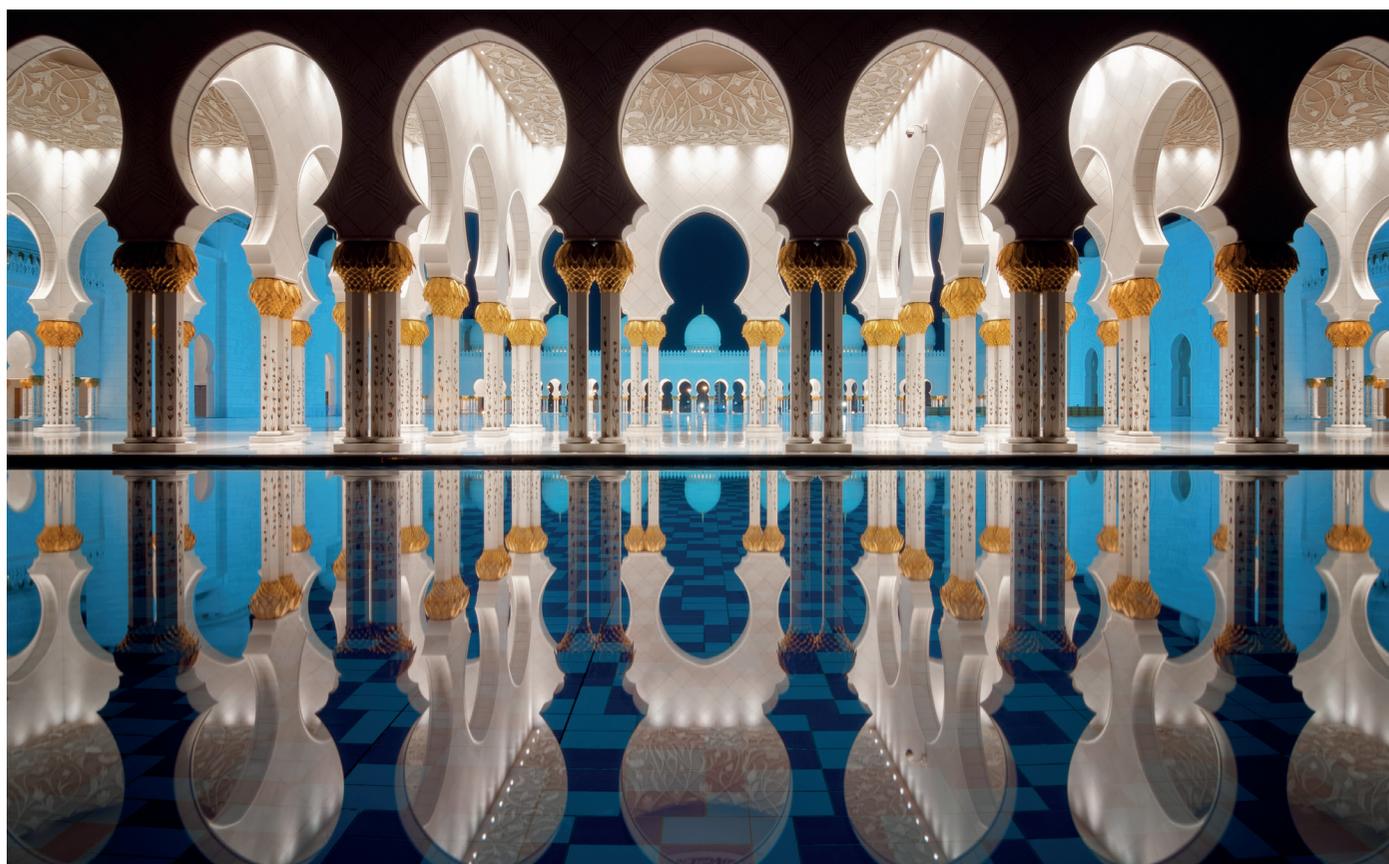
La compréhension de votre personnalité, de votre famille, de votre métier et de vos aspirations est un aspect fondamental.

Nous débutons la relation en étant à l'écoute de vos objectifs, notamment en termes de complexité, de risque et de diversité des actifs dans votre portefeuille. Ensuite, nous intégrons un niveau de conseil et une fréquence d'interaction adaptés à vos préférences.

#### **Des investissements pilotés par vous**

Nous vous aidons à choisir le niveau de service qui vous convient le mieux et nous offrons des conseils pour la construction de votre portefeuille ; mais les choix définitifs vous appartiennent. Dans tous les cas, vous restez le seul maître à bord.

# La cohérence, facteur d'équilibre



Nous cherchons à obtenir les résultats voulus par nos clients en investissant, et en restants investis.

Nous croyons en l'efficacité d'une allocation d'actifs stratégique soigneusement pensée et projetée sur le long terme. Régulièrement, nous revoyons notre avis sur chaque classe d'actifs pour vous donner l'occasion d'optimiser votre exposition et de profiter d'opportunités de marché sur le court à moyen terme.

## **La personnalisation sans compromission**

Notre modèle de conseil en gestion de portefeuille reflète une approche rigoureuse et solide, où le client est au cœur du processus. Les décisions vous appartiennent ; nous nous chargeons ensuite de les exécuter en vous impliquant dans chaque étape.

# Piliers

Pour vous faire profiter au mieux des réflexions et performances d'HSBC tout en respectant vos aspirations et le degré d'assistance qui vous convient, notre offre Prism Advisory Services repose sur quatre piliers :

## **Accès à notre expertise**

Notre présence internationale et notre connaissance des grands marchés mondiaux nous confèrent un point de vue unique sur les tendances de fond. Avec une équipe de spécialistes de la gestion pour chaque classe d'actifs et service d'investissement, nous exploitons et consolidons ces points de vue pour vous aider à optimiser vos expositions aux marchés.

## **Conseil en gestion de portefeuille**

Fournis spontanément ou à votre demande, nos conseils vous guident et vous aident à gérer votre portefeuille de façon structurée et optimisée. À partir de nos idées stratégiques et thématiques, nous vous recommandons la marche à suivre en tenant compte de vos propres paramètres de risque et de rendement. Des informations qui vous connectent aux opportunités de marché et vous permettent de rester informé des dernières tendances.

## **Suivi de portefeuille**

Surveillance et suivi actifs de votre portefeuille au moyen d'analyses poussées avant et après-exécution, en vous laissant le contrôle sur les paramètres de risque de vos investissements. Une analyse détaillée de votre portefeuille et de l'allocation d'actifs, avec une vision complète de vos positions et de leur rendement.

## **Accès à la recherche**

Les analyses et les recommandations de HSBC, avec un accès au Centre de Recherche et de Connaissances en ligne où trouver les points de vue exclusifs de nos équipes Stratégie et Recherche.

# Les options qui s'offrent à vous

Plusieurs niveaux de conseil articulés autour d'un vaste éventail d'expertises et de ressources, pour un service à la hauteur de vos ambitions. Vous choisissez la forme de notre relation.



## 1 Prism Advisory

Une approche simple, lisible et efficace, pour les investisseurs qui souhaitent rester maîtres de leurs placements tout en ayant l'occasion de rééquilibrer périodiquement leur allocation d'actifs pour mieux l'ajuster à leurs objectifs de rendement et de risque.

Cette solution d'investissement répond à vos aspirations stratégiques à long terme, avec la possibilité de bénéficier de conseils à votre demande.

## 2 Prism Advisory Plus

Pour les investisseurs actifs souhaitant bénéficier d'une couverture plus fréquente et d'une analyse des marchés plus approfondie. Une solution destinée aux adeptes de la gestion active désirant adapter rapidement leur portefeuille aux dernières tendances macroéconomiques. Ce service permet de bénéficier d'opportunités choisies spécialement pour leur adéquation à vos aspirations et intérêts.

Votre Conseiller en Investissement dédié est à proximité pour délivrer des conseils proactifs et adaptés à vos attentes en matière de rendement et de risque.

## 3 Prism Advisory Total

Ce service est conçu pour les investisseurs très actifs et des plus avertis qui souhaitent rester constamment au fait de l'actualité des marchés pour atteindre leurs objectifs financiers.

L'équipe dédiée se compose d'un Banquier Privé et d'un Conseiller en investissement. Vous pouvez également bénéficier, à votre demande, d'une mise en relation avec l'un de nos Spécialistes Produit, qui livrent des idées d'investissement sur-mesure accompagnées d'une analyse détaillée de tous les produits adaptés à votre profil de rendement et de risque.

# Trouver l'offre qui vous convient le mieux

Prism Advisory Services offre un support et des idées d'investissement dans un cadre structuré et cohérent. Dans tous les cas, la décision d'investir reste entre vos mains.

Composants de l'offre	Prism Advisory	Prism Advisory Plus	Prism Advisory Total
 <b>Accès à notre expertise</b>			
Banquier privé	•	•	•
Conseiller en investissement dédié	-	•	•
Accès au Spécialiste Produit sur demande	-	-	•
Accès au Spécialiste Crédit sur demande	-	-	•
Accès au Stratégiste d'investissement sur demande	-	-	•
 <b>Conseil en gestion de portefeuille</b>			
Conseils en investissement	Sur demande et ponctuellement selon l'actualité	À l'initiative de la Banque et selon les besoins du client	À l'initiative de la Banque et selon les besoins du client
Analyse approfondie de votre portefeuille	Tous les ans	Jusqu'à une fois par trimestre	Jusqu'à une fois par mois
Envoi de nos Perspectives d'investissement mensuelles	•	•	•
Point mensuel sur nos Thèmes d'investissement	-	•	•
Signalement des changements de recommandations dans la Politique d'investissement de la Banque	•	•	•
Instructions d'allocation d'actifs sur-mesure	-	-	•
 <b>Suivi de portefeuille et reporting</b>			
Revue annuelle du Profil d'investissement de votre compte	•	•	•
Analyse préalable à l'exécution pour les transactions conseillées <sup>1</sup>	•	•	•
Analyse postérieure à l'exécution <sup>2</sup>	Sur demande & ponctuellement au cas par cas	•	•
 <b>Contenus accessibles avec notre Centre de Recherche et de Connaissances</b>			
Publications de Global Private Banking <sup>3</sup>	•	•	•
Analyse financière et recherche en investissement macroéconomique HSBC Global Research		•	•
Analyse financière et recherche en investissement sur des thématiques et instruments financiers spécifiques (éligibles aux Clients Professionnels) de HSBC Global Research			•

1. Risque de portefeuille et de concentration d'actifs

2. Au niveau du portefeuille (concentration des émetteurs, allocation d'actifs, liquidité, risque de change et risque de portefeuille) et au niveau des positions (concentration des actifs).

3. Vues mensuelles de notre Comité d'investissement mondial, Perspectives d'investissement trimestrielles, The Big Picture (liste non-exhaustive)

#### NOTE À L'ATTENTION DU LECTEUR DU PRÉSENT DOCUMENT.

Ce document est publié par HSBC France à titre d'information uniquement et ne revêt aucun caractère contractuel. Les informations contenues dans ce document ne constituent ni un conseil en investissement, ni une offre d'achat ou de vente d'un produit ou d'un service financier et ne doivent pas être interprétées comme tels. En outre, ces informations sont uniquement destinées aux ressortissants de pays où leur utilisation n'est pas contraire aux lois ou réglementations locales en vigueur. Il relève de la responsabilité de chaque investisseur de se conformer aux lois ou réglementations locales qui lui sont applicables. Si vous avez des questions concernant les informations figurant dans le présent document, nous vous invitons à contacter votre interlocuteur privilégié ou, le cas échéant, à prendre avis auprès de vos conseils habituels.

La teneur du présent document repose sur des informations obtenues auprès de sources considérées comme fiables mais non contrôlées de manière indépendante. Bien que ces informations aient été préparées de bonne foi, aucune déclaration ni garantie, expresse ou tacite concernant leur exactitude ou leur exhaustivité, n'est ou ne sera faite et aucune responsabilité n'est ou ne sera acceptée par HSBC France ou le Groupe HSBC ou par aucun de leurs dirigeants, employés ou salariés respectifs. Les informations sont communiquées, les opinions sont formulées et les estimations sont faites sur la base de nos connaissances au moment de la publication du présent document et peuvent faire l'objet de modifications sans préavis, sous réserve de dispositions légales ou réglementaires contraires.

Avant d'investir dans un Organisme de Placement Collectif (OPC) de droit français ou étranger ou dans un support en unité de compte adossé à un OPC de droit français ou étranger pour les contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation, vous devez prendre connaissance impérativement et attentivement de la version française du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et de son prospectus, documents réglementaires disponibles sur demande ou sur [www.hsbcprivatebankfrance.com](http://www.hsbcprivatebankfrance.com) ainsi que pour les contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation de la Notice d'Information/des Conditions Générales, et de l'annexe « Supports financiers » présentant les supports disponibles sur ces contrats et les frais applicables.

Avant toute décision d'investissement, il vous appartient de vous assurer, avec l'aide de vos conseils habituels, que le ou les supports considérés correspondent à votre expérience, à vos connaissances, à votre situation financière, à vos objectifs d'investissement, à votre sensibilité au risque, ainsi qu'à la réglementation dont vous relevez (et notamment la législation locale à laquelle vous seriez éventuellement assujéti).

Les performances passées ne préjugent en rien des résultats futurs, et doivent être analysées avec prudence. Les investissements, soumis aux fluctuations de marché, peuvent varier tant à la baisse qu'à la hausse, et présentent un risque de perte en capital.

Nous vous rappelons que selon la réglementation en vigueur, les personnes physiques, associations et sociétés n'ayant pas la forme commerciale, domiciliées ou établies fiscalement en France, sont tenues de déclarer, lors de leur déclaration de revenus ou de résultats, les comptes ouverts, utilisés ou clos à l'étranger ainsi que les revenus afférents. En outre, concernant les personnes physiques, dès la perception de revenus mobiliers par l'intermédiaire de ces comptes, ces dernières doivent s'acquitter des prélèvements sociaux et, le cas échéant, d'un acompte d'impôt sur le revenu. Enfin, sous certaines conditions, la fraction de la valeur représentative d'actifs immobiliers de parts ou actions de sociétés ou organismes détenus sur ces comptes doit être déclarée à l'impôt sur la fortune immobilière si les titulaires concernés en sont redevables.

Par ailleurs, selon la réglementation en vigueur, les personnes physiques domiciliées fiscalement en France, sont tenues de déclarer, lors de leur déclaration de revenus, certaines informations relatives aux contrats de capitalisation et placements de même nature, et notamment aux contrats d'assurance-vie, souscrits auprès d'organismes établis hors de France et, le cas échéant, les produits générés sur ces contrats lors d'un rachat total ou partiel. En outre, ces dernières doivent s'acquitter, dès le versement des revenus, des prélèvements sociaux exigibles au titre de leur contrat. Enfin, la valeur de rachat des contrats d'assurance rachetables et des bons ou contrats de capitalisation à hauteur de la fraction de leur valeur représentative des unités de compte composées d'actifs immobiliers imposables doit être déclarée à l'impôt sur la fortune immobilière si les titulaires concernés en sont redevables.

En cas de non-respect de ces obligations, les personnes concernées s'exposent à des rappels d'impôts et à l'application de sanctions. Pour plus de précisions concernant les obligations déclaratives et fiscales vous incombant, nous vous recommandons de vous rapprocher de vos conseils indépendants.

HSBC Private Banking est le département de banque privée du Groupe HSBC en France. L'activité de banque privée peut être exercée dans le monde entier par différentes entités juridiques du Groupe HSBC conformément aux exigences réglementaires locales. Les produits et les services décrits dans ce document peuvent être proposés par différentes sociétés du Groupe HSBC. Certains produits ou services ne sont cependant pas disponibles dans certaines zones géographiques. Par ailleurs, certaines agences HSBC interviennent en tant que points d'entrée de HSBC Private Banking mais ne sont pas autorisées à présenter ou vendre des produits et des services, ou encore à offrir des conseils à la clientèle privée. De plus amples informations sont disponibles sur demande. Une liste complète des entités de banque privée est disponible sur notre site Internet, [www.hsbcprivatebankfrance.com](http://www.hsbcprivatebankfrance.com).

© Copyright.HSBC France. TOUS DROITS RESERVES.

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, stockée dans un système de récupération de données ou transmise à quelque fin ou par quelque moyen que ce soit (électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre) sans la permission expresse et écrite de HSBC France, 103 avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris – France.

HSBC France est soumise à agrément et à contrôle par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en qualité d'établissement de crédit.

HSBC Private Banking, HSBC France - Société Anonyme au capital de 337 189 135 euros - SIREN 775 670 284 RCS Paris

Banque et intermédiaire en assurances immatriculée auprès de l'Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances sous le numéro 07 005 894 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) - TVA intracommunautaire : FR 707 756 702 84.

HSBC Private Banking, HSBC France - Siège social : 103 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris - Adresse postale : 109 avenue des Champs-Élysées, 75419 Paris Cedex 08. Tél +33 (0) 1 49 52 20 00